

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY, Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX,
Christian FRESNEL, Jean Marie SARDAIN

Membre excusé :

Le PV n°20 de la réunion de la commission SENIORS en date du 21/02/2019 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAIT :

- Séniors D4 – (amende 40 euros)

Poule A : US CHAMPAGNE MOUTON (2) du 24/02/2019 (**3^{ème} Forfait**)

Poule C : JS GRANDE CHAMPAGNE (2) du 24/02/2019 (**2^{ème} Forfait**)

- Séniors D5 – (amende 30 euros)

Poule A : FC CHABANAIS EXIDEUIL (3) du 24/02/2019 (**1^{er} Forfait**)

FORFAIT GENERAL : (amende complémentaire **60,00 Euros**)

- **Poule A :** US CHAMPAGNE MOUTON (2) du 24/02/2019

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- Mairie d'ANGOULEME, Madame Séverine AUGUSTIN, des 20 et 26/02/2019, pris note,
- UF BARBEZIEUX BARRET, Monsieur Stéphane CHENU DIERAS, du 25/02/2019, pris note,
- AS MOSNAC CHAMPMILLON, Monsieur Jésus CASTRO, du 25/02/2019, pris note,
- US CHAMPAGNE MOUTON, Monsieur Martial BOUCHET, des 21 et 23/02/2019, pris note,
- US CHASSENEUIL, du 21/02/2019, pris note,
- CS ST MICHEL, Monsieur Cédric FENIOU, des 18 et 22/02/2019, pris note,
- ASFC VINDELLE, du 21/02/2019, pris note,
- US TAPONNAT, Monsieur Francis LEROY, du 22/02/2019, pris note,
- FC ST FRAIGNE, Madame Cynthia GRES, du 25/02/2019, pris note,
- FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Jean Michel FRAYSSE, du 23/02/2019, pris note,
- US LESSAC, Monsieur Franck THROMAS, du 13/02/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 07 Mars 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h17

L'animateur Jean-Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

